

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Plan de compostage
individuel – Demandes
de subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mai 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 juillet 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 juillet 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LINSIART

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT

Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 11 C 12

OBJET : PLAN DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis le développement durable au cœur de l'action municipale. A partir du bilan carbone effectué sur le patrimoine de la Ville et les services rendus à la population, qui a permis de mesurer nos émissions de gaz à effet de serre (GES), un plan d'action a été élaboré. Ce plan d'actions identifie 4 axes, liés aux déplacements, à la commande publique, à l'énergie et aux fluides, enfin à la réduction des déchets. Sur ce dernier point, la Ville a prévu de s'engager dans la réalisation d'un plan de prévention des déchets municipaux, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

L'objectif poursuivi porte à la fois sur la réduction des déchets à la source (le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas), et sur la diminution des déchets envoyés dans les installations de traitement, l'augmentation des quantités recyclées.

C'est dans ce contexte que la Ville a choisi de mettre en avant la réduction des déchets grâce à la promotion du compostage individuel.

Depuis deux ans, une vingtaine de foyers volontaires ont intégré cette pratique pour gérer une partie de leurs déchets de cuisine et de jardin, en collaboration avec la Ville. Le bilan positif de cette action et les demandes régulières des usagers faites à la Direction de l'environnement et du cadre de vie encouragent la Ville à poursuivre cette initiative sur 3 ans.

La réussite pérenne d'une telle démarche repose essentiellement sur un programme de communication et d'accompagnement intense et prolongé de la part de la collectivité auprès des particuliers. En effet, cette filière est basée sur le volontariat. Elle est tributaire du degré d'implication des foyers qui s'engagent.

Ainsi, la Ville offrira une assistance permanente, grâce à son maître composteur. Celui-ci formera les usagers à la livraison de leur composteur, leur remettra un guide et sera disponible sur simple appel téléphonique pour répondre aux éventuelles questions.

L'expérience montre que le succès passe aussi par la formation de relais locaux. Le maître composteur, accompagné des agents de la Direction de l'environnement et du cadre de vie, organisera des sessions de formation de « guides composteurs », usagers volontaires pour promouvoir le compostage dans leur quartier.

Le premier objectif est de doter 200 nouveaux foyers en 2011, les former à cette pratique, les encourager et faire un bilan de l'expérience. Ainsi, les deux années suivantes, la Ville décidera sur quelle base de dotation travailler avec les usagers.

Le financement de la première étape se décline comme suit :

- Achat de 200 composteurs de 400 litres à 40 € l'unité : 8 000 € ;
- Subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines : 50 % minimum, soit 20 € par composteur ;
- Participation de l'usager : environ 10 € par composteur.

Le coût 2011 pour la Ville est donc évalué à environ 2000 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter les subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines au taux maximum pour toutes les actions ou démarches engagées par la Ville,
- signer tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines